



DARGIES BROCANTE

Organisé par l'association de Dargies-Rederie

23 août

Rue de l'église
6h - 18h

EXPOSITIONS
DE TRACTEURS
ANCIENS



Restauration et buvette sur place

**Emplacement
Gratuit**

Infos et réservation: 0609953371 ou par mail
assofestive_dargiesrederie@yahoo.com

Formulaire D'inscription Vide Grenier

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Je souhaite bénéficier dans la mesure du possible d'un emplacement devant mon domicile, uniquement pour les habitants de Dargies

Véhicule sur emplacement dans la mesure du possible : Sans Voiture seul

Voiture avec remorque Camion / Utilitaire

Je souhaite réserver un emplacement de mètres

Pièces à fournir pour valider votre inscription

Pour les particuliers :

- Photocopie de la carte d'identité (recto/verso)
- Attestation sur l'honneur

Pour les professionnels :

- Photocopie de la carte d'identité (recto/verso)
- N° de RC ou RM avec une photocopie, délivré le : ___/___/___ par :
- Nature de l'activité :

Fait à :

Nom et prénom :

Le :

Signature de l'exposant :

A adresser par courrier à l'Association Festive Dargies Rederie au 27 rue de l'église
60210 Dargies ou par mail à l'adresse :

assofestive_dargiesrederie@yahoo.com

Date limite d'inscription le : Dimanche 16 août 2026

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) (Nom / Prénom) :

Adresse :

N° de la carte d'identité :

Nature des objets à vendre :
.....

Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide grenier au cours de l'année 2026.

Fait à :

Le :/..../.....

Signature :

Règlement du Vide Grenier

- L'organisateur est seul juge à accepter, modifier ou refuser la demande d'un exposant.
- Les inscriptions ne sont définitives qu'à réception de tous les documents à fournir.
- Les exposants seront accueillis le 23 août rue de Grandvilliers pour accéder à la rue de l'église de 6h00 à 8h00, les emplacements sont réservés jusqu'à cette heure.
- Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans la zone de manifestation de 8h00 à 18h00.
- L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule.
- Seul les habitants de la commune peuvent bénéficier d'un emplacement devant leur domicile.
- La vente de boissons et petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- Chaque exposant est tenu de rendre l'emplacement tel que vous l'avez trouvé et de veiller à nettoyer avant leur départ et ne laisser aucun déchet sur place.
- Il est interdit de vendre des articles interdits par la loi.